liberté égalité fraternité

N° 1-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Avis de principe sur l'intention de mettre en place une répartition du produit fiscal foncier

Vu la délibération n° 20180424-04 en date du 24 avril 2019, portant transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" au bénéfice de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, au 1er septembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 mai 2019 modifiant les statuts de la communauté de communes Sèvres et Loire pour intégrer cette nouvelle compétence,

Considérant que la communauté de communes Sèvre et Loire et ses communes membres s'accordent pour mener une réflexion permettant d'aboutir à un pacte fiscal cohérent avec la stratégie d'aménagement engagée dans le cadre de l'élaboration du PLUi, facilitant notamment, dans un objectif de solidarité communautaire, la répartition du produit foncier perçu sur les zones économiques,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de répartition du produit fiscal foncier perçu sur les zones économiques,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

D'INDIQUER que les modalités précises de mise en œuvre de cette répartition devront faire l'objet d'une nouvelle délibération des assemblées compétentes.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 2-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes Sèvre & Loire

Partenariat dans le cadre de la compétence PLUI entre la CCSL et la Ville de VALLET

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 août 2019 par lequel la communauté de communes Sèvre & Loire a pris la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale au 1er septembre 2019,

Vu le pacte de gouvernance acté entre la communauté de communes Sèvre et Loire et ses communes membres,

Vu la procédure adaptée en cours sur le territoire de Vallet avec la Boite de l'espace pour la modification n°7 du PLU soit un montant de 6 660 € TTC (décision du maire 22-06-19),

Vu la convention ayant pour objet de prévoir les conditions dans lesquelles la communauté de communes Sèvre et Loire et la commune de Vallet s'entendent pour :

- ➔ la définition des modalités d'échanges d'informations et de validation ainsi que la répartition des missions et tâches entre la commune et la communauté de communes pour le suivi des procédures listées ci-dessous,
- ➔ le remboursement par la commune des frais d'études et de procédures engendrées par les procédures listées.

Sur proposition du maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention ci-annexée définissant le partenariat entre la Ville et la CCSL concernant :
- d'une part, la procédure en cours de modification n°7
- d'autre part et si nécessaire, la révision générale du PLU de Vallet,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et tout acte et/ou document s'y rapportant.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 3-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession au village des Chaboissières

Consorts GAUFRIAUD

Mise à enquête publique

Vu la demande des consorts GAUFRIAUD représentés par Mme Aline GAUFRIAUD, domiciliée 360 rue François Rortais à PETIT MARS (44390), sollicitant l'acquisition de terrain communal (environ 48 m²) non affecté à un usage commun jouxtant leur propriété cadastrée section BK n° 186) au village des Chaboissières à VALLET à savoir :

- une parcelle communale cadastrée section BK n° 187 pour 6 m²
- et une partie de la voie communale n° 64 pour environ 42 m²*

(*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Vu l'évaluation domaniale au prix de 45.00 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété des consorts GAUFRIAUD,

Vu l'accord des consorts GAUFRIAUD en date du 10 juin 2019,

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 23 avril 2019 et Finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre aux consorts GAUFRIAUD, représentés par Mme Aline GAUFRIAUD, domiciliée 360 rue François Rortais à PETIT MARS (44390), du terrain communal (environ 48 m²) non affecté à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section BK n° 186) au village des Chaboissières à VALLET à savoir :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

- une parcelle communale cadastrée section BK n° 187 pour 6 m²
- et une partie de la voie communale n° 64 pour environ 42 m²*

(*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge des Consorts GAUFRIAUD,

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

N° 3-09-19

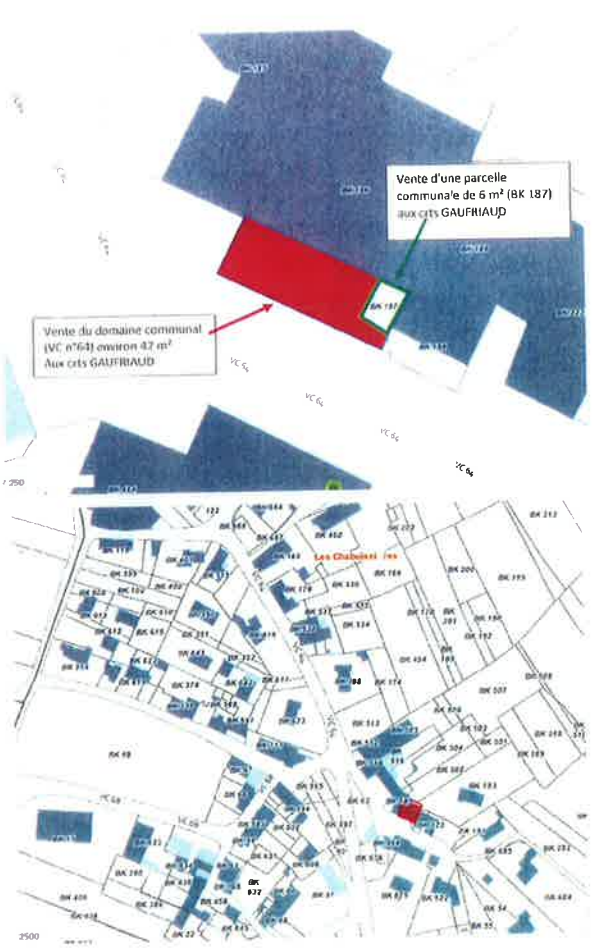

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 4-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession au village des Chaboissières

M. et Mme CHEREAU Adrien

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. et Mme CHEREAU Adrien, domiciliés 117 Les Laures à VALLET sollicitant l'acquisition d'un excédent communal situé entre la VC n° 66 et un chemin communal d'environ 40 m²* non affecté à un usage commun et jouxtant leur projet de réhabilitation (ancienne grange) cadastrée section BK n° 235 (*la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage).
Il est à noter qu'un poteau électrique est implanté sur le terrain objet de la cession.
(*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Vu l'évaluation domaniale au prix de 45.00 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. et Mme CHEREAU Adrien,

Vu l'accord de M. et Mme CHEREAU Adrien en date du 1er août 2019.

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 12 mars 2019 et Finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme CHEREAU Adrien un excédent communal situé entre la VC n° 66 et un chemin communal d'environ 40 m²* non affecté à un usage commun et jouxtant leur projet de réhabilitation (ancienne grange) cadastrée section BK n° 235 (*la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage).

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

.../...

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme CHEREAU Adrien.

DE DIRE que le poteau électrique devra toujours être implanté sur le domaine public. En cas de déplacement de ce poteau, les frais en incomberont aux acquéreurs.

DE DIRE :
➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

Photo

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 5-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession au village de la Massonnière

M. et Mme BLANLOEIL Jérôme

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme, domiciliés 208 La Massonnière à VALLET sollicitant l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section WK n° 149 d'une superficie de 56 m² jouxtant leur propriété cadastrée section WK n° 147-148-150-151 et 152 ceci afin de créer une unité foncière,

Vu l'évaluation domaniale au prix de 30.00 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme,

Vu l'accord de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme en date du 17 juin 2019.

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 5 septembre 2017 et Finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme BLANLOEIL Jérôme, domiciliés 208 La Massonnière à VALLET la parcelle communale cadastrée section WK n° 149 d'une superficie de 56 m² jouxtant leur propriété cadastrée section WK n° 147-148-150-151 et 152 ceci afin de créer une unité foncière,
(*la superficie exacte sera déterminée après établissement du document d'arpentage).

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme BLANLOEIL Jérôme.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

DE DIRE :

➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,

➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale.

➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 6-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FONCIERES

Cession au Landreau Village

M. et Mme SEGAUD Christophe

Mise à enquête publique

Vu la demande de M. et Mme SEGAUD Christophe, domiciliés au lieudit Le Landreau Village à VALLET, sollicitant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 89 d'une superficie d'environ 140 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Vu l'évaluation domaniale au prix de 45.00 € HT le mètre carré,

Vu la proposition de prix fixé à 60 € le mètre carré compte tenu de la plus-value que donnerait cette opération à la propriété de M. et Mme SEGAUD Christophe,

Vu l'accord de M. et Mme SEGAUD Christophe en date du 10 juillet 2019.

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Urbanisme du 3 août 2017 et Finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix "pour" et 1 abstention (M. DAVID S.) :

DE DONNER un avis favorable au principe de vendre à M. et Mme SEGAUD Christophe, domiciliés au lieudit Le Landreau Village à VALLET, une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 89 d'une superficie d'environ 140 m²* non affectée à un usage commun et jouxtant leur propriété cadastrée section ZM n° 98 + 99 et 156 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. et Mme SEGAUD Christophe,

DE DIRE qu'une antenne d'eau pluviale étant installée sur la parcelle communale cédée et afin de pouvoir continuer à entretenir le réseau d'eau pluviale, il conviendra de faire figurer une servitude de passage dans l'acte de cession à M. et Mme SEGAUD,

DE DIRE :
➔ qu'une consultation publique de 15 jours aura lieu en Mairie, afin de recueillir l'avis de la population, sur ces opérations,
➔ que l'avis sera publié sur le panneau d'affichage de l'Hôtel de Ville et par les moyens habituels de publication municipale,
➔ qu'à l'issue de la consultation, le conseil municipal sera sollicité afin qu'il décide ou non du déclassement de la voirie et de la vente d'une partie du domaine communal.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

N° 6-09-19

Cession terrain communal
A M.et Mme SEGAUD

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le
- 1 OCT. 2019

N° 7-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME/AFFAIRES FONCIERES

Bail

Bassin d'orages
Bd d'Alcester

Renouvellement de la concession immobilière

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 1999 décidant :

- de mettre à la disposition de la SA SUPERVAL (substituée par la société CJV Distribution) une partie du bassin d'orage sous forme de concession immobilière d'une durée de 20 ans aux conditions énoncées dans la promesse de concession immobilière,
- de fixer la redevance annuelle à 40 000 F. indexée sur l'indice du coût de la construction,

Considérant la nécessité de renouveler cette concession en raison de son échéance le 18 octobre prochain,

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre dernier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE RENOUVELER le contrat de concession immobilière pour la mise à disposition à la société CJV Distribution du bassin d'orages situé Boulevard d'Alcester et d'une partie du parking actuel d'HYPER U selon les conditions définies dans ledit contrat,

DE FIXER la redevance annuelle à 9 647 € nets indexée sur l'indice des loyers commerciaux,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

DE DIRE que les frais d'acte notarié seront mis à la charge de la société CJV Distribution,

DE DIRE que cette concession immobilière prendra fin lorsque l'HYPER U se transfèrera sur le site de la ZAC du Brochet,

D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer le contrat de concession immobilière et à donner à ce dossier la suite qui convient.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET
44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

N° 8-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME/AFFAIRES FONCIERES

Secteur Saint Christophe/La Prestière

Acquisition de terrain à M. et Mme VERMEERSCH Alain

Modificatif

Vu la délibération en date du 25 septembre 2018,

Vu la demande du notaire, formulée a l'occasion de la rédaction de l'acte authentique, d'adapter les termes de la délibération pour être en cohérence avec la succession qui est désormais réglée.

Considérant que M et Mme Alain VERMEERSCH étant devenus propriétaires de l'intégralité des parcelles suite à la succession de Mme HALLEREAU, il n'est plus nécessaire de procéder par la voie de l'échange et que la commune doit donc se porter acquéreur d'une partie des parcelles AY 248 et AY 1127 soit 1302 m² au prix de 10 euros/m² soit 13 020 €.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE RAPPORTER la délibération n° 2-09-18 en date du 25 septembre 2019,

D'ACQUERIR à M. et Mme VERMEERSCH Alain, une partie des parcelles cadastrée section AY 248p d'une superficie de 330 m² et AY n° 1727 d'une superficie de 972 m² soit un total de 1 302 m²

DE FIXER le prix à 10,00 € le mètre carré, toutes indemnités comprises aux conditions prévues dans la promesse de vente,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

DE DIRE que la commune de VALLET prendra en charge les frais de géomètre et de notaire,

D'AUTORISER M. et Mme VERMEERSCH à cultiver les terrains, tant que l'opération de la ZAC n'aura pas débuté sur ces parcelles et à continuer d'accéder par la parcelle AY n°1727 à la « fontaine de Bertaud » en contrebas lorsque cette dernière deviendra communale,

D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint délégué à signer les actes à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 9-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

VOIRIE

Dotation financière de l'Etat

Longueur de voirie communale au 1er janvier 2019

Classement dans le domaine communal

Vu les articles L 2334-1 à L2334-23 du Code Général des Collectivités.

Considérant que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de voirie publique communale,

Considérant que la longueur de voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée chaque année compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public,

Considérant la délibération n°10-10-18 du 25 octobre 2018 classant dans le domaine public communal les nouvelles voies et arrêtant au 01 janvier 2018, la nouvelle longueur de voirie à 141.751 ml,

Considérant qu'au 01 janvier 2019, aucun classement ni déclassement n'est intervenu au cours de l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE MAINTENIR au 1er janvier 2019, la longueur de voirie à 141 751 ml.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 10-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

VOIRIE –

Tableau de classement des voiries communales

Intégration des voiries de la ZI des Dorices

Vu les articles L 2334-1 à L2334-23 du Code Général des Collectivités.

Considérant que dans le cadre de la compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE), un diagnostic de l'état foncier des voiries a été effectué par les services de la Communauté de Communes, afin de les intégrer dans le domaine public (cf. plan joint),

Considérant que la première étape consiste en une validation des voies de compétences communautaires en zone d'activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'INTEGRER l'ensemble des voies listées ci-dessous, dans le tableau de classement des voiries communales :

- Rue de l'Industrie *(longueur environ : 617 ml)*
- Rue des Tonneliers *(longueur environ : 167 ml)*
- Rue des Ferronniers *(longueur environ : 285 ml)*
- Rue des Potiers *(longueur environ : 380 ml)*
- Rue des Ajusteurs *(longueur environ : 548 ml)*
- Rue de la Grande Perrière *(longueur environ : 270 ml)*
- Rue des Bourreliers *(longueur environ : 280 ml)*
- Rue des Chartons *(longueur environ : 157 ml)*

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 2 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 2 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 11-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Conseil des sages

Déplacement à Couëron (44)

Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 février 2015 approuvant la Charte et le règlement intérieur du Conseil des Sages, instance consultative de concertation, de réflexion, d'étude et de proposition dans tous les domaines touchant à la vie de la cité.

Considérant qu'à l'occasion des 12èmes rencontres régionales des conseils des sages des Pays de la Loire qui se dérouleront à COUERON (44) le 11 octobre 2019, M. Yvon CHARBONNIER, membre du conseil des sages de Vallet se rendra avec 3 autres membres à cette manifestation avec son véhicule personnel.

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE EN CHARGE le montant du repas pour les 4 membres assistant à cette rencontre soit 104 € (26 €/repas X 4),

DE REMBOURSER à M. Yvon CHARBONNIER, membre du Conseil des Sages de Vallet, la somme de 29.80 € (78 kms (aller/retour) x 0.382 €) correspondant aux frais de déplacement avec son véhicule personnel à la rencontre régionale des Conseils des Sages des Pays de Loire qui se déroulera à COUERON (44) le 11 octobre 2019.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 12-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Décisions budgétaires

Modification des tarifs communaux 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29.

Considérant que le lot n°1 « travaux de voirie et d'assainissement » du nouveau marché à bons de commandes voirie a été notifié à l'entreprise le 09 mai 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs communaux sur ce nouveau marché,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER à compter du 1er octobre 2019 la modification des tarifs communaux tels qu'ils sont indiqués dans le tableau ci-après :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

TARIFS TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC EN TTC		A partir du 01/10/2019
Participation forfaitaire d'intervention du service		
Installation de chantier de niveau 1	De 0 à 3 000€ HT	900,00 €
Installation de chantier de niveau 2	De 3000 à 10 000€ HT	1 020,00 €
Participation pour fourniture et pose de tuyaux type CR8 ou ECOBOX		
. ø 160 à 300 (1)	par ml	81,90 €
. ø 400 (1)	par ml	119,70 €
. ø 500 (2)	par ml	126,00 €
. ø 600 (2)	par ml	162,60 €
. ø 800(2)	par ml	189,00 €
Participation pour fourniture de sable ou grave 0/31,5	la tonne	21,00 €
Constitution de tête de pont en béton ø 300	l'unité	340,20 €
Réalisation de regard avec fermeture grille ou tampon fonte	l'unité	252,00 €
Réfection de chaussée ou de trottoir	le mètre carré	44,10 €
Traversée de trottoir avec tube acier et gargouille fonte et réfection	l'unité	94,50 €
Marquage piquetage de chantier		252,00 €
Travaux entrée de parcelle suite à PC		
o Finition en enrobé, surface totale de l'accès < 15.00 m²	forfait	1 407,00 €*
o Finition en enrobé, surface totale de l'accès, entre 15.00 m² et 25.00 m²	forfait	1 963,00 €*
o Finition en enduit bicouche, surface totale de l'accès < 15.00 m²	forfait	
o Finition en enduit bicouche, surface totale de l'accès, entre 15.00 m² et 25.00 m²	forfait	
o Busage diamètre 300 mm, long inférieur à 5,00 mètres de long	l'unité	504,00 €
Réalisation de bordures surbaissées		
➔Finition en enrobé	forfait	1 354,00 €*
➔Raccordement supérieur à 3 ml	forfait	1 113,00 €*
Forfait Raccordement eau pluviale		
➔Raccordement inférieur ou égal à 3 ml	abrogé au 1/10/2018	
➔Raccordement supérieur à 3 ml	abrogé au 1/10/2018	
Raccordement inférieur ou égal à 5 ml	forfait	1 751,00 €*
Raccordement entre 5 ml et 10 ml (inclus)	forfait	1 953,00 €*
Raccordement supérieur à 10 ml	forfait	2 639,00 €*
Sciage de chaussée le ml	ml	7,56 €
Piquage sur réseaux existants	l'unité	189,00 €
Fourniture et pose tabouret à passage direct	l'unité	405,00 €
Réfection de chaussée en enrobé	m²	44,10 €

***y ajouter 900 € pour l'installation du chantier**

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE MALLIET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 13-09-19

ville vallet en vignes

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

Décisions budgétaires

Réparation du téléphone d'un agent

Prise en charge par la commune

Considérant qu'il est demandé à Monsieur GOUGEON Ghislain d'utiliser son téléphone personnel dans le cadre professionnel,

Considérant que ledit téléphone portable a été endommagé durant son temps de travail et lors d'une utilisation professionnelle,

Considérant que Monsieur GOUGEON Ghislain a acquitté lui-même la facture de réparation d'un montant de 79 €,

Vu l'avis de la commission finances du 19 septembre 2019.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER à Monsieur GOUGEON Ghislain le versement de 79 € sur son compte personnel au titre de remboursement des dommages de son téléphone portable personnel.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 14-09-19

ville vallet en vignes

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Tarifs Cep Party
Augmentation du tarif scolaire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2019,

Vu le projet culturel de l'espace culturel le Champilambart.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs appliqués aux scolaires pour le Festival Cep Party,

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019 et de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPLIQUER à compter de l'édition 2020 du Festival Cep Party le tarif de 6 € pour les scolaires,

DE DIRE que la gratuité pour les accompagnateurs sera maintenue.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 27 SEP 2019

et de la publication
le : 27 SEP. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 27 SEP. 2019

liberté égalité fraternité

N° 15-a-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association Harmonie de VALLET

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de son projet culturel, la Ville de Vallet souhaite valoriser et encourager les pratiques amateurs. La mise à disposition d'une salle de spectacle équipée permet d'apporter des conditions optimales pour les représentations en public. La rencontre avec d'autres musiciens, amateurs ou professionnels permet de progresser dans sa pratique et de découvrir de nouveaux répertoires,

Considérant qu'une convention définit les conditions d'accès et d'utilisation des salles du Champilambart ainsi que la mise en place d'une soirée partagée avec le Quintette de cuivres Arabesque, dans le cadre de la saison culturelle, le samedi 14 décembre 2019,

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Harmonie de Vallet pour l'organisation de concerts au Champilambart,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 15-b-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association Drôle de Jeu

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de son projet culturel, la Ville de Vallet souhaite valoriser et encourager les pratiques amateurs. La mise à disposition d'une salle de spectacle équipée permet d'offrir des conditions optimales pour les représentations en public,

Considérant qu'une convention définit les conditions d'accès et d'utilisation des salles du Champilambart.

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Association Drôle de Jeu pour l'organisation de représentations théâtrales au Champilambart,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 15-c-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association Les Bouffons

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de son projet culturel, la Ville de Vallet souhaite valoriser et encourager les pratiques amateurs. La mise à disposition d'une salle de spectacle équipée permet d'offrir des conditions optimales pour les représentations en public,

Considérant qu'une convention définit les conditions d'accès et d'utilisation des salles du Champilambart.

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Association Les Bouffons pour l'organisation de représentations théâtrales au Champilambart,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

liberté égalité fraternité

N° 15-d-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association CRU VALLET

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de son projet culturel, la Ville de Vallet souhaite développer ses publics,

Considérant que le partenariat entre la Ville de Vallet et l'association Cru Vallet permet de contribuer au rayonnement et au développement du territoire et de l'économie culturelle,

Considérant la nécessité de conclure une convention pour formaliser ce partenariat et définir les engagements des chacune des parties lesquels se résument ainsi :

A. La Ville de Vallet organise une représentation supplémentaire d'un spectacle de la saison culturelle, réservée exclusivement à l'association Cru Vallet,

B. L'association Cru Vallet proposera une dégustation du Cru Vallet, avec un échange autour du vin, du terroir et de ses spécificités lors de deux « concerts du Cru » organisés dans le cadre de la saison culturelle,

C. L'association Cru Vallet proposera une dégustation gratuite en novembre ou décembre, le dimanche matin, en lien avec le marché dominical, dans l'atrium de l'hôtel de ville.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

La présente convention est établie pour 3 ans (soit 3 saisons culturelles : 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022) et un avenant précisera les modalités financières et dates des évènements pour chaque saison.

Modalités financières pour la saison 2019/2020 :

- L'association Cru Vallet s'engage à acheter un quota de 200 places au tarif préférentiel de 9€ (spectacle Söta Sälta du 29 nov 19). Le règlement de ces places devra parvenir à la billetterie du Champilambart avant le 29 octobre.

- La Ville de Vallet s'engage à acheter, sur présentation d'une facture, 125 bouteilles de Cru Vallet au tarif de 10 € par bouteille, pour les dégustations de la saison culturelle ainsi que pour le bar du Champilambart.

- L'association Cru Vallet offrira la dégustation du dimanche 17 novembre 2019 dans l'atrium de l'hôtel de ville.

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Association Cru Vallet pour une durée de 3 saisons culturelles,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

liberté égalité fraternité

N° 16-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention de partenariat avec l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique

Considérant que le réseau des « Pôles Musique et Danse » constitué de 9 directeurs artistiques de salles de spectacles du département de Loire-Atlantique a pour vocation de développer ensemble une saison de projets chorégraphiques et/ou musicaux mêlant diffusion et action culturelle de territoire pouvant fédérer divers publics. Le réseau est constitué des communes suivantes : Vallet, Machecoul-Saint-Même, La Chevrolière, Vallons-de-l'Erdre, Ancenis-Saint-Géréon, Pont-Château, Haute-Goulaine, Nort-sur-Erdre et Guérande. Une attention particulière est apportée aux projets artistiques des compagnies implantées sur le territoire, aux artistes associés à Musique et Danse en Loire-Atlantique et aux projets à dimension « participative »,

Considérant qu'en co-réalisation avec Musique et Danse en Loire-Atlantique ces Pôles s'engagent au côté de Musique et Danse en Loire-Atlantique en lien avec la programmation, à développer un partenariat avec les écoles de musique et de danse, les groupes amateurs, les acteurs du champ de l'éducation et du social, les structures de proximité afin d'accompagner et d'encourager la relation à la musique et à la danse sur les territoires,

Considérant que dans ce cadre, la commune de Vallet et Musique et Danse en Loire-Atlantique s'associent pour organiser des projets au Champilambart.

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'Association Musique et Danse en Loire-Atlantique,

DE DIRE :

- ➔ que l'Association MDLA prendra à sa charge toutes les dépenses liées à l'organisation de ces projets,
- ➔ que la Ville de Vallet participera à hauteur de 3 329 € (budget estimé et réévalué après bilan – voir annexe de la convention) et conservera les recettes de billetterie,
- ➔ que les stagiaires inscrits aux ateliers dans le cadre de ces projets pourront bénéficier soit de gratuités, soit de tarifs spécifiques :

  - pour le concert Söta Sälta le 30 novembre 2019 : tarification à 6 € (moins de 18 ans et étudiants) et 11 € (adultes) pour les élèves de l'école de musique et gratuité pour les stagiaires « tout public »,
  - pour le spectacle Asphalte le 4 février 2020 : tarification à 9 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 17-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

CULTURE

Le Champilambart

Convention *Traverses* avec l'Association Musique et Danse en Loire-Atlantique

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant le dispositif « Traverses » est un dispositif d'accompagnement à la scène des équipes artistiques professionnelles de Loire-Atlantique, initié en 2015 par Musique et Danse en Loire-Atlantique et qui vise à soutenir l'innovation dans le domaine de la création musicale. Traverses accompagne la production, la création et la diffusion d'œuvres musicales pour les plateaux et favorise leur inscription sur le territoire départemental. Le dispositif fédère, en 2019, 14 structures partenaires qui souhaitent s'engager et agir conjointement en faveur du soutien à la création musicale départementale.

Ce soutien se concrétise par :
- un apport en co-production/fonds mutualisé d'aide à la création versé aux équipes artistiques soutenues dans le cadre de Traverses d'un montant de 250 € TTC,
- un pré-achat d'une représentation d'un des projets soutenus et pour la saison 2019/2020 au Champilambart, le projet AZADI,
- une résidence de création avec mise à disposition du plateau équipé et de l'équipe technique.

Sur proposition du maire, après avis de la commission culture du 16 septembre 2019,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 1 OCT. 2019

et de la publication le : - 1 OCT. 2019

.../...

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention Traverses avec l'Association Musique et Danse en Loire-Atlantique,

DE DIRE :

- que la Ville de Vallet versera à l'association MDLA, 250 € TTC pour le fonds mutualisé,
- que l'association MDLA prendra à sa charge toutes les dépenses liées à l'organisation du concert AZADI le 14 mars 2020,
- que la Ville de Vallet participera à hauteur de 50 % du déficit TTC réalisé, estimé à 1 446 € (budget estimé et réévalué après bilan – voir annexe de la convention),

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la culture à signer ladite convention et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET * 44330 *

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 18-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE-JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES

Convention

PEL

Convention de partenariat entre la ville de Vallet et les Amis du MUMO

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les objectifs déterminés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) 2019/2020 comprenant notamment des actions mises en œuvre autour des thématiques de citoyenneté et de bien vire ensemble et permettre l'accès à la culture pour tous,

Vu le projet de convention de partenariat entre la ville de Vallet et les « Amis du MUMO », pour la mise en œuvre du projet "MUMO en Pays de la Loire »",

Sur proposition du Maire, après avis de la commission culture du 11 juin 2019 et de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la municipalité de Vallet et les Amis du MUMO concernant l'accueil du musée itinérant du 25 au 29 novembre 2019,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir et à prendre les mesures d'application nécessaires.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 1 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 19-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE-JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES

Délégation de Service Public

IFAC Ouest

Rapport annuel 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

Vu l'article 33 du contrat de délégation de service public conclu entre la Ville et l'IFAC Ouest,

Vu le rapport annuel présenté par l'IFAC Ouest au titre de son activité de délégataire de service public pour la gestion des activités socio-éducatives à destination des enfants et adolescents,

Considérant que le rapport présenté comprend les éléments comptables et d'analyse de la qualité du service permettant d'exercer le contrôle prévu par le contrat de délégation de service public,

Sur proposition du maire, après avis de la commission Affaires Scolaires/Jeunesse/Petite Enfance et des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport de l'IFAC Ouest sur la gestion du service public d'activités socio-éducatives à destination des enfants et adolescents pour l'année 2018.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 2 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 2 OCT. 2019

liberté égalité fraternité

N° 20-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

Création de postes

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 26 juin 2019, modifiant le tableau des effectifs.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CREER 9 postes au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4/20ème
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4.5/20ème
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5/20ème
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6/20ème

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le - 1 OCT. 2019

.../...

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8.25/20ème
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8.5/20ème
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 11.5/20ème

DE MODIFIER en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Attaché principal	0	1	0	0
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	3	3	3	3
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	2	2	1	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	6	6	6	5
Adjoint administratif	4	5	4	4
Sous total 1	**26**	**28**	**25**	**25**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 28/35	3	3	3	3
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**5**	**5**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**31**	**33**	**30**	**30**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	2	2
Technicien	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	2	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	9	9
Adjoint technique	16	16	14	14
Sous total 1	**39**	**39**	**37**	**37**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	5
Adjoint technique territorial 25/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	3	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	2	2
Sous total 2	**28**	**28**	**26**	**26**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**67**	**67**	**63**	**63**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Brigadier-Chef principal	2	2	2	2
Brigadier	1	1	1	1

TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	3	3	3	3

TEMPS COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Agent spécialisé princ 1ère cl des écoles maternelles	1	1	1	1
Sous total 1	**1**	**1**	**1**	**1**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	**1**	**1**	**1**	**1**

TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	2	2	2	2

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 27-06-19	Autorisés au 26-09-19	Pourvus au 27-06-19	Pourvus au 26-09-19
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Formation et éveil musical, chorale, animations scolaires	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Guitare et direction	TC	1	1	1	1
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	8,5/20	0	1	0	0
Violoncelle	7,75/20	1	1	1	1
Flûte traversière	7/20	1	1	1	1
Clarinette	7/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	5/20	0	1	0	0
Trombone-Tuba	4,5/20	1	1	1	1
Guitare	12,5/20	1	1	0	1
Guitare + direction	11,5/20	0	1	0	0
Guitare	6/20	0	1	0	0
Guitare	5/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	1	1	1
Trompette	4/20	0	1	0	0
Trompette	3,5/20	1	1	1	1
Accordéon, éveil et FM	4,5/20	0	1	0	0
Accordéon	1,5/20	1	1	1	1
Technique vocale, chorale ados et enfants, éveil et IMS	8,25/20	0	1	0	0
Technique vocale et chorale ados	4,5/20	1	1	1	1
Sous total 1		**16**	**23**	**15**	**16**
TOTAL FILIERE CULTURELLE		16	23	15	16

Suppression de poste

Création de poste

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

N° 21-09-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	20
votants	25

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, Mme Josette CHIRAT, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTS EXCUSES
M. Mathieu LEGOUT (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
M. Thierry BEAUQUIN (pouvoir à M. Pascal PAILLARD)
M. Stéphane DAVID (pouvoir à M. Mickaël COLAISSEAU)
M. Thierry FONTENEAU (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
M. Marcel VIDAL (pouvoir à Mme Sonia LE POTTIER)
Mme Laurence SEIGNEURIN
M. Manuel GAULTHIER

ABSENTES
Mme Nathalie COLLET - Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

RESSOURCES HUMAINES

Remboursement des partenaires dans l'attente des assurances

Considérant que les collectivités territoriales sont tenues, en application des dispositions législatives et réglementaires qui figurent dans le statut des fonctionnaires, de verser des prestations en espèce à leurs agents en cas de maladie, maternité, incapacité, invalidité et de prendre en charge les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles,

Considérant qu'afin de garantir ces risques statutaires, les collectivités peuvent décider d'avoir recours à un organisme assureur,

Considérant :
- que depuis 2017, la ville de Vallet a conclu un marché d'assurance des risques statutaires pour le personnel auprès de PILLIOT Assurances (groupement avec CBL Insurance Europe),
- que fin 2018, PILLIOT Assurances a voulu mettre fin à ce contrat, ce qu'a refusé la ville de Vallet puisque le délai de préavis de 4 mois n'était pas respecté,
- que depuis octobre 2018, PILLIOT Assurances n'a plus versé aucun remboursement,

Considérant que la ville doit donc se substituer à l'assurance et se retournera ensuite contre PILLIOT Assurances pour se faire rembourser.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DONNER SON ACCORD pour le remboursement par la ville des partenaires (praticiens, pharmacies, agents...) qui sont dans l'attente d'un règlement lié à l'assurance statutaire, tant que le litige avec PILLIOT Assurances demeure,

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 1 OCT. 2019

et de la publication
le : - 1 OCT. 2019

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous les documents liés à cette affaire.

En Mairie, le 26 septembre 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VAL 34130

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le - 1 OCT. 2019